Budget 2011: toutes sections, première version

2010/2001(BUD) - 25/10/2010

Le Conseil a décidé de **ne pas approuver tous les amendements à sa position sur le projet de budget pour 2011 adoptés par le Parlement européen**.

Conformément à l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, un comité de conciliation va maintenant être convoqué afin de parvenir à un accord sur un projet commun dans un délai de 21 jours.